

## Association le Côté-Toit du Ravat

### Compte-rendu de l'assemblée générale du 27/09 – 18h – salle des fêtes Marcilly le Châtel

Assemblée générale convoquée par mail adressé aux adhérents le 07/09/24, annoncée dans journal communal, par affichage sur panneau lumineux communal, par posts sur les réseaux sociaux

Présents : Sandrine Couchaud, Gisèle Pangaud, Bernard et Marie-Danielle Pangaud , Catherine Portailier, Floriane Debeaux, Christine Boichon, Nadine Morin, Michèle Marchand, Christelle Maisse, Françoise Gaumon, Thierry Gouby, Chazal Cécile, Chazal Mathilde, Chazal Sylvie, Chazal Anaïs, Chazal Arthur, Régine Cohas, Catherine Larue, Adeline Boursier, Audrey Personnier, Guillot Léna, Guillot Marcia, Delauche Paloma, Delauche Marceau, Marchand Robin, Marchand Lucie, Marchand Elsa, Coudour Emilie, Louane Juban  
Christelle Marchand, Delphine Guillot-Marchand, Valérie Delauche, Didier Marchand, Corinne Juban, Patricia Chazal, Christine Briat

Excusés : Claudine Court (Loire Forez agglomération), Chantal Brosse, Valéry Gouttefarde, Yves Partrat (Département de la Loire), Patrice Couchaud (pouvoir donné), Sylvie Genebrier (pouvoir donné), Marie-Noël Moulin, Jean-Luc et Mylène Perret, Isabelle Marcoux

Nombre d'adhérents présents : 24

Nombre d'adhérents représentés : 2

37 personnes présentes

Delphine Guillot Marchand remercie toutes les personnes présentes et introduit la réunion. Une feuille de présence est mise en circulation ; il est demandé à chacun de bien vouloir la signer. Delphine précise qu'y sont notées les personnes excusées qui ne pouvaient pas être parmi nous ce soir, dont nos partenaires Loire Forez et Département de la Loire, que nous remercions.

Delphine Guillot Marchand propose donc de débiter la 1ère assemblée générale de l'association qui a été créée pour porter le projet de réalisation d'une colocation pour personnes atteintes de maladies neurodégénératives à Marcilly le Châtel : le Côté-toit du Ravat. Elle rappelle ainsi que ce projet a été présenté lors de la réunion d'information du 6 mars dernier dans cette même salle.

Cette réunion va donc permettre dans un premier temps de rendre compte de l'année écoulée puis dans un deuxième temps de faire un point sur l'état d'avancement du projet et des prochaines étapes à réaliser.

### **Rapport moral année écoulée**

---

#### Vie de l'association

Delphine Guillot Marchand informe les présents que l'assemblée générale constitutive de l'association s'est réunie le 1er janvier 2023, qu'elle a permis l'approbation des statuts qui ont ensuite été déposés en juillet 2023 puis publiés au journal officiel (JORF) du 1<sup>er</sup> août 2023.

L'extrait suivant des statuts est lu en séance et ces derniers sont mis en circulation.

*L'association de loi 1901 intitulée « Le Côté-Toit du Ravat » a ainsi pour but*

*-De contribuer de façon novatrice à l'émergence d'une offre nouvelle d'habitat partagé, en proposant à des personnes dépendantes, handicapées, atteintes de maladies neurodégénératives, et/ou apparentées, un logement adapté à la perte d'autonomie, dans une idée de partage et de mutualisation des aides extérieures.*

*-De promouvoir un accompagnement au plus proche des besoins de la personne et de son entourage. Sa durée est illimitée.*

Delphine précise que cette AG constitutive a ainsi permis de déterminer la composition suivante du bureau :

Mme Guillot-Marchand Delphine Présidente  
Mme Delauche Valérie (née Marchand) Membre  
Mme Marchand Christèle Trésorière  
M. Marchand Didier Secrétaire

Elle a aussi permis de rédiger un règlement intérieur, dont il est lu un extrait s'agissant de l'agrément des membres.

*Article 1 – Agrément des nouveaux membres.*

*Tout nouveau membre doit être parrainé et présenté par deux membres de l'association, dont au moins un membre fondateur, préalablement à son agrément.*

*Il est agréé par le conseil statuant à la majorité de tous ses membres.*

*Le conseil statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées. Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion.*

Delphine précise que nous nous sommes inspirés de documents existants pour d'autres associations comparables à la nôtre pour les rédiger ; toutefois il est proposé de modifier ce point 1 du règlement pour simplifier les modalités d'adhésion à notre association, sans nécessité de parrainage (cf règlement modifié en pièce jointe).

## **2 parcours d'accompagnement du porteur de projet ont été suivis**

Delphine rappelle que l'association a été lauréate de l'appel à projets « L'HAPA (habitat partagé et accompagné) en 3D » dans le cadre du parcours national #Défriche ton HAPA en 2023, nous avons ainsi bénéficié du tutorat d'un autre porteur de projet déjà en activité, proche de Fontainebleau.

Aujourd'hui, nous sommes dans le cadre du programme d'incubation de Ronalpia. RONALPIA est une structure d'accompagnement à l'entrepreneuriat social basée à Saint Etienne. Ce programme suivi par Delphine compte plus de 18 jours de formation, des temps collectifs et des séminaires, le tout entre janvier 2024 et novembre 2024, sur les thèmes suivants : étude de marché, modèle économique, marketing, juridique, foncier, communication, commercial, prévisionnel, gouvernance, business plan social, bref toutes les facettes d'un projet / aide à la structuration de notre projet

Ces parcours sont des temps d'information, d'échanges, de formation très instructifs pour nous aider à avancer dans notre projet.

Une formation sur la méthode Montessori adaptée aux personnes âgées, atteintes de troubles cognitifs, a également été suivie par Valérie, sur 3 jours à Montpellier. Valérie précise que cette méthode plus connue pour les enfants, était dispensée par un professeur américain : elle vise une meilleure prise en considération de la personne. Il s'agit de mieux la connaître pour lui redonner de la liberté dans son quotidien ; cela donne du sens pour tous les acteurs : aidants, famille, professionnels de santé, malade.

Delphine rappelle l'existence du journal de l'aidant disponible ce soir comme déjà lors de la réunion d'information de mars dernier. Des fiches proposant 10 conseils de communication avec une personne Alzheimer sont également disponibles.

## **Nous avons cherché à partager, informer sur nos idées, nos valeurs, notre projet et avons réalisé différentes actions de communication :**

- Réalisation d'une vidéo de présentation au tout début du projet pour postuler notamment aux appels à projets
- Création d'un logo avec l'aide de Padgom
- Création d'une adresse électronique dédiée à l'association
- Ecriture d'un document de synthèse de présentation du projet fin 2023
- Réalisation d'une plaquette, disponible également
- Organisation d'une réunion publique d'information en mars 2024 – 1<sup>er</sup> article dans le journal

- Présence sur les réseaux sociaux facebook et instagram 2<sup>ème</sup> trimestre 2024
- Réalisation d'un site internet

Cela nous permet une bonne visibilité pour permettre à ceux qui le souhaitent d'avoir de l'information sur le projet.

### **Réalisation d'un questionnaire aux aidants**

Dans le cadre de l'étude de faisabilité de notre projet, ce questionnaire nous a aidé à recenser les besoins des aidants. Delphine informe les personnes présentes, que si elles le souhaitent, car concernées en tant qu'aidants, ils sont à disposition et qu'il est encore possible de les remplir.

### **Présentation du projet à des partenaires possibles**

De nombreux mails ont été envoyés pour demander des rendez-vous ou un soutien.

Des contacts ont ainsi été établis avec CARSAT, AGIRC-ARRCO, France Active, caisse des dépôts et consignations, fondation Macif, SOLIHA, Malakoff humanis, ANAH, France Alzheimer, Gérontopôle, Danae Care (l'escale des aidants sur St Etienne)

Des rendez-vous ont été obtenus, dont notamment :

- conseil municipal de Marcilly le Châtel, 16 décembre 2022 puis M. Le Maire et Régine Cohas 13 février 2024. Delphine remercie pour la mise à disposition de la salle des fêtes gratuitement
- Département de la Loire : 2 rencontres les 28 novembre 2022 et 18 décembre 2023
- Loire Forez : 8 décembre 2023 – Partenaire financier dans le cadre de son plan local de l'habitat (PLH)
- le député Taite 11 juillet 2024
- le sous-préfet de Montbrison 27 août 2024

Nous avons participé à des temps d'échanges, physiques ou virtuels comme :

- « Défi Handicap' » du 4 novembre 2023 à Sury-le-Comtal
- 21/22 novembre 2023 centre congrès Loire défi autonomie
- webinaire 23/09/24 "avec l'habitat partagé, éclairer et accompagner l'évolution des parcours de prise en charge des maladies neuro-évolutives"

### **Réunions de l'association**

Le bureau initial s'est progressivement élargi à 3 autres adhérents en cours d'année : Christine Briat, Corinne Juban, Patricia Chazal pour constituer le conseil d'administration. 8 réunions de conseil d'administration ont eu lieu entre octobre 2023 et aujourd'hui.

Delphine propose de valider les différents rapports en une seule fois et donc si l'assemblée en est d'accord de passer au rapport financier présenté par la trésorière.

### **Rapport financier année écoulée**

---

Christèle informe l'assemblée qu'un compte courant a été ouvert au crédit mutuel en mars 2024.

A ce jour les principaux chiffres à retenir sont :

- Nombre de donateurs 53
- Nombre d'adhérents 42
- Cotisations enregistrées à 10 € : 420 €
- Dons collectés 4535 €

Les seules dépenses sont liées à la communication avec la réalisation des flyers pour 70 euros.

Christèle rappelle que le montant de la cotisation pour adhérer à l'association est de 10 € et propose son renouvellement au même montant pour 2025. Il est possible de payer la cotisation le jour de

l'AG pour ceux qui le souhaitent. L'adhésion est également possible en ligne via la plateforme d'HelloAsso pour 2025. La **cagnotte** a été lancée par la plateforme HelloAsso le 5/04/24.

Christèle informe l'assemblée qu'un dossier de **rescrit fiscal** a été établi fin mars et adressé à la direction des finances publiques. Une demande de pièces complémentaires nous a été adressée par mail du 16/04. Les éléments demandés ont été envoyés début mai. Cela ouvrirait la possibilité de déduction des dons des impôts. Le délai d'instruction étant de 6 mois, la réponse est attendue début novembre normalement. L'intérêt de cette démarche est de pouvoir toucher plus de mécènes.

Des dossiers de demande de soutien ont été déposés : Fondation Petits frères des pauvres, AG2R, Crédit agricole, Fondation FACE, dossier déblocage ton HAPA, fondation Brico-Dépôt, Fondation Air France, Line Renaud, Hapi, Bnp Paribas, Bouygues Télécom, "Les mercis aux bénévoles" de la Loire 2024 organisée par France bénévolat Loire et TL7, prix KLESIA s'engager pour l'intérêt général "Favoriser le lien social de nos aînés, pour les structures de l'économie sociale et solidaire", crédit mutuel "Semeur d'innovation" .

Divers courriers spontanés ont été adressés : Brigitte Macron, Elie Semoun...

Pour le moment nous n'avons eu que des retours défavorables.

A noter que des appels à projets étaient destinés uniquement à des associations reconnues d'intérêt général, la réponse des Finances publiques à notre rescrit fiscal sera donc décisive pour certaines aides.

### **Etat d'avancement du projet et perspectives année à venir**

---

Delphine informe l'assemblée que le déblocage de la situation juridique est lié à la demande qui a été formulée début septembre auprès du juge des tutelles pour la mise à disposition du bien familial au projet par bail à construction. Cette étape est indispensable pour pouvoir solliciter les financeurs dont AGIRC-ARRCO (33% d'aide attendue).

L'autre financeur acquis au projet est Loire Forez agglomération dans le cadre de son plan local de l'habitat.

Nous avons finalisé le business plan social (BPS) de notre projet et allons le présenter début octobre dans le cadre du parcours Ronalpia. Le budget prévisionnel est également finalisé et va être soumis courant octobre à KPMG dans le même cadre.

Nous avons continué à travailler avec un maître d'oeuvre et des architectes sur le projet mais nous sommes dans l'attente de la sécurisation du volet juridique pour signer un contrat d'engagement avec eux.

Delphine présente les prochaines étapes appel des grandes dates issues du BPS ; un schéma de synthèse est mis en circulation

- janvier-novembre 2024 : formations Ronalpia, Montessori
- octobre/novembre 2024 : attente du rescrit fiscal
- fin 2024 : signature du bail à construction
- 1er trimestre 2025 validation des plans et dépôt permis de construire
- année 2025 : consolidation des partenariats, recherche des mécènes et de dotations
- 2nd trimestre 2025 validation du modèle économique
- 3ème trimestre 2025 : début des travaux
- début 2026 : recherche des futurs locataires, élaboration de la charte de vie sociale
- septembre 2026 : signature du contrat de prestations avec le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et poste de coordinatrice
- fin 2026 : ouverture de la maison

Delphine rappelle que le projet est aujourd'hui calibré pour accueillir 9 colocataires dans des chambres avec salle de bain, un couple aidant/aidé dans un logement et des étudiants ou services civiques dans 2 chambres. Pour les étudiants, un partenariat avec l'institut de formation en soins

infirmiers (IFSI) de Montbrison serait à envisager afin de leur attribuer un logement en contrepartie de leur participation au fonctionnement de la maison.

La charge la plus importante reste en effet les frais de personnel 24h/24.

Delphine apporte des précisions sur l'aide à la vie partagée (AVP) apportée par le Département, mais aujourd'hui seulement à 26 projets conventionnés en 2022 après candidature de la Loire à l'appel à manifestation d'intérêt de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie(CNSA).

Delphine développe ensuite les **impacts attendus de ce projet** corroborés par une étude récente.

### **L'impact social des colocations**

\*pour les colocataires

Bonne intégration avec de nombreuses interactions spontanées

Rythme de vie propre à chacun

Contexte favorable pour contenir les effets de la maladie

Troubles du comportement contenus et traitements médicamenteux ajustés

Capacités et activités découvertes ou redécouvertes

Hospitalisations réduites, une mobilité conservée

Aide adaptée quand la situation se dégrade

\*pour les familles

le couple pourra continuer à vivre ensemble de manière accompagnée

participation au conseil de colocation

participation aux événements et implication dans la maison : sorties, animations

soulagement, satisfaction et confiance

\*pour les aidants

Travail valorisant qui a du sens.

Satisfaction, motivation, stabilité de l'équipe

Stratégie pour faire face aux difficultés

- Risque de fatigue des salariés
- Difficulté de recrutement la filière

### **L'impact environnemental des colocations**

regroupement des auxiliaires dans une seule maison pour plusieurs personnes, diminution de l'empreinte carbone du fait des moindres déplacements

l'habitat partagé est rénové et construit selon les dernières normes environnementales, ce qui permet des économies énergétiques

l'approvisionnement local est privilégié pour les achats et les repas plus particulièrement

### **L'impact sociétal des colocations**

diminution de l'isolement social

création d'emplois : 8 ETP estimés pour le projet

réutilisation du foncier existant générant des impôts bénéficiant à l'économie du territoire

diminution des frais médicaux découlant d'une prise en charge adéquate et d'un risque de chute réduit lié à un lieu de vie adapté

Nous continuons également à rechercher des sources d'autofinancement avec notamment des pistes possibles de soirées :

- Un spectacle "Alzhei'Mère" donné par Sophie Belvisi, spectacle humoristique avec chants, tendresse, émotion ; représentation proposée au bénéfice de l'association avec un cachet modique
- Suggestions d'une soirée au 1810 à Saint Etienne, sous réserve de l'obtention du rescrit fiscal

Patricia propose donc à l'assemblée l'approbation des 2 rapports d'activité moral et financier et de la modification du règlement intérieur par vote à mains levées. Personne ne s'y oppose.

Après vote à mains levées, l'unanimité est constatée pour les 3 points.

Delphine remercie les personnes présentes pour leur confiance.

### Questions diverses

Constatant l'absence de questions, la parole est donnée à M. le Maire. Thierry Gouby témoigne ainsi de sa dernière rencontre avec le député qui lui a rapporté qu'il avait un super projet sur la commune avec le Côté-Toit. Le député était visiblement touché. Cet écho et ce retour sont très intéressants de la part d'une personne extrêmement sollicitée. M. Le Maire souligne les points positifs des actions réalisées et qu'il s'agit d'un beau projet que la commune suit attentivement, il a bien conscience que le parcours reste compliqué avec toutes les facettes à mettre en place, il s'agit de garder le cap, il assure du soutien de la commune à ce projet.

Didier souligne en effet l'importance que la mairie puisse être un lien avec les différentes institutions pour aider au projet.

Catherine Portailier demande les références de l'ouvrage du formateur évoqué par Valérie ; elles seront communiquées hors séance et figureront au compte-rendu : .

Delphine demande à l'assemblée s'il y a des volontaires pour rentrer au bureau ou au conseil d'administration de l'association ou pour adhérer à l'association. Il n'y a pas de nouvelle candidature au bureau ou au CA, l'actuelle composition du CA est donc validée.

Elle précise qu'un des objectifs courant 2025 sera de pouvoir impliquer le bénévolat, les familles pour anticiper les modalités de fonctionnement en organisant des ateliers de rencontres pour travailler sur les attentes des uns et des autres

Delphine et l'ensemble des membres du conseil d'administration remercient les personnes présentes et les invitent au verre de l'amitié pour continuer les échanges.

